



## CHU et CH du Sud-Ouest: une communauté au service de la recherche clinique

**A**fin de concourir à l'essor de la recherche clinique, les centres hospitaliers universitaires (Bordeaux, Limoges et Toulouse) et les centres hospitaliers du Sud-ouest ont engagé une collaboration étroite il y a déjà plusieurs années, que ce soit au sein de l'interrégion Soho (Sud-Ouest hospitalier) et de la Dirc Sud-ouest/Outre-mer.

Depuis longtemps, des CH participent à des études de recherche clinique en qualité de centre investigateur en permettant ainsi d'élargir le champ de la participation des patients aux études. Et le maintien voire le développement des activités de recherche clinique en CH est souvent une plus-value permettant d'attirer de jeunes médecins (notamment anciens chefs de clinique) qui apprécient de conserver cette mission dans leurs activités.

De leur côté, les CHU ont su mettre à disposition des ressources permettant aux porteurs scientifiques de projets de recherche clinique issus des CH de parvenir à leurs fins. C'est ainsi que les structures spécialisées des CHU accompagnent à façon le montage des projets conçus en CH, soit par une aide méthodologique adaptée, soit par un accompagnement pour les aspects administratifs, réglementaires ou financiers. C'est d'ailleurs à cette fin qu'ont été structurés ces dernières années délégations régionales à la recherche clinique et à l'innovation, directions chargées de la recherche, unités de soutien méthodologiques et centres d'investigation clinique dans l'ensemble de nos régions Aquitaine, Limousin et Midi-Pyrénées. Nombreuses sont ainsi les

rencontres sur le terrain entre professionnels et experts de la recherche clinique. Et les résultats de ce partage d'expériences sont là puisque – bien qu'encore rares – des hôpitaux (comme le CH d'Agen en 2011) parviennent à être lauréats du plus prestigieux programme public de recherche clinique organisé par le ministère chargé de la Santé.

Par ailleurs, il faut mentionner la dynamique interrégionale mise en place au cours des cinq dernières années en lien avec la création de la délégation interrégionale à la recherche clinique et à l'innovation (Dirc) Sud-Ouest Outre-mer. Celle-ci est appelée à se transformer en 2012 en groupement interrégional de recherche clinique et d'innovation (Girci) conformément à la circulaire ministérielle du 29 juillet 2011. Notre interrégion a été ainsi la première à faire du «développement de la recherche clinique dans les établissements non CHU» une priorité. Un état des lieux de la recherche clinique à promotion institutionnelle ou industrielle dans les CH non CHU de l'interrégion a été réalisé et des ressources (principalement humaines) ont été dégagées afin de poursuivre cette synergie. Cette action a d'ailleurs été encouragée par le Centre national de gestion des essais de produits de santé (Cengeps), lequel a très vite reconnu la valeur et l'intérêt des réalisations en la matière dans le Sud-Ouest. C'est ainsi que des techniciens d'études cliniques sont spécifiquement financés et alloués aux CH de Bayonne, Brive, Cahors et Montauban.

Une recherche, de nature clinique, ou plus largement translationnelle, repose toujours sur quatre fondamentaux : une idée, une méthode, une source de financement et un résultat. Tout ramène à ce carré magique. Les CHU se sont maintenant structurés à

cette fin. Et ils sont désormais évalués annuellement de manière très fine grâce à un indicateur bibliométrique et à une mesure de l'activité de recherche clinique en volume.

En termes de ressources, placer le curseur entre les établissements qui méritent une reconnaissance nationale de leur contribution au développement de la recherche clinique et les autres n'est pas une entreprise aisée. Les pouvoirs publics se sont dotés d'un dispositif technique permettant aux établissements de santé qui assurent la promotion d'essais cliniques et qui justifient d'un niveau d'activité significatif de bénéficier d'un soutien financier important dans le cadre du financement des missions d'enseignement, de référence, de recherche et d'innovation (Merri). Bien au-delà des CHU et des centres de lutte contre le cancer, ce soutien a actuellement tendance à s'élargir à un nombre croissant d'établissements, y compris dans le Sud-Ouest.

L'intention est louable. Pour pouvoir bénéficier de ce soutien, les établissements concernés doivent se doter de délégations à la recherche clinique et à l'innovation (DRCI). Ces dernières sont invitées à jouer un rôle essentiel en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la politique de recherche clinique et d'innovation des établissements de santé et peuvent ainsi être financées à travers la part variable des Merri. Pour les CH, on comprend bien que l'enjeu est important. Car il s'agit de pouvoir continuer à proposer à la population les dernières avancées diagnostiques ou thérapeutiques. Et d'attirer des médecins chercheurs de valeur. Mais conduire une recherche clinique de qualité exige aujourd'hui beaucoup de professionnalisme. Tant dans les CHU que dans les CH, à chacun de faire preuve de discernement et de bien mesurer en région les ressources qui pourront être disséminées et celles qui gagneront à être mutualisées parce que rares et chères. Tout sera dans le positionnement du curseur...

Jean-Pierre LEROY  
Directeur recherche clinique  
et innovation  
au CHU de Bordeaux  
Coordonnateur gestionnaire  
de l'interrégion Sud-Ouest  
Outre-mer